

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 4 MAI 2026

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N° A2026_04_276

Objet : Arrêté de délégation de fonction et de signature à Elodie BRUTINEL LARDIER, Conseillère Municipale Déléguée

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'alinéa premier de l'article L2122-18 qui prévoit que « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal. »,
- **VU** l'article L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégations données par le Maire subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,
- **CONSIDERANT** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice d'Elodie BRUTINEL LARDIER, Conseillère Municipale Déléguée,
- **CONSIDERANT** que cet arrêté réglementaire de délégation définit précisément les fonctions déléguées qui seront assurées sous la surveillance et la responsabilité du Maire,

ARRETE

Article 1 :

Elodie BRUTINEL LARDIER, Conseillère Municipale Déléguée, assurera l'accompagnement des actions culturelles municipales. Sous ma surveillance et ma responsabilité, elle assurera, en mes lieux et place, les missions relatives à toutes les questions se rapportant au soutien à la délégation de l'accompagnement des actions culturelles municipales.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine ROLLAND, huitième Adjointe, délégation de signature est donnée à Mme BRUTINEL LARDIER à l'effet de signer tous documents, actes, courriers et attestations liés aux fonctions énoncées à l'article 1er ci-dessus.

Article 3 :

Elodie BRUTINEL LARDIER, Conseillère Municipale Déléguée, reçoit, pour les domaines cités à l'article 1 du présent arrêté, délégation de signature des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, Monsieur le Trésorier Principal et à l'intéressée.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 4 MAI 2026

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : - 6 MAI 2026
Publié ou notifié le : - 6 MAI 2026

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2026_05_342
Objet :	Arrêté de délégation de fonction et signature à Elodie BRUTINEL LARDIER, Conseillère Municipale Déléguée - Annule et remplace l'arrêté
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-05-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	005-210500617-20260506-A2026_05_342-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20260506-A2026_05_342-AR-1-1_0.xml	text/xml	974 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_18886.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20260506-A2026_05_342-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	57.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 mai 2026 à 17h20min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 mai 2026 à 17h20min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 mai 2026 à 17h20min01s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 mai 2026 à 17h20min12s	Reçu par le MI le 2026-05-06